

COMPTE RENDU DU CAVL DU 19 MARS 2012

Etaient présents :

Gilles VERGNAUD, proviseur vie scolaire, conseiller du Recteur.
Fanny MOLINIÉ, DAVL
Dominique LEPORATI, proviseur vie scolaire des Yvelines
Sylvie CHARBONNEL, proviseur vie scolaire de l'Essonne
Gilles KLECZEK, proviseur vie scolaire du Val d'Oise
Nicolas RENARD, proviseur vie scolaire des Hauts de Seine
Gilles EMARD LACROIX, proviseur
Roselyne VENOT, CAAEE
Françoise GAVROY, secrétaire régionale de l'AROEVEN
Sylvain JOSEPH, coordonnateur CLEMI
Marie-Hélène BOURVEN, infirmière, conseillère technique auprès du Recteur
Marc SOURMANT, FCPE
Catherine DUTZER, FCPE
Marika BERGENDAL, PEEP
Hélène FITZGERALD, PEEP

Etaient excusés :

Thierry FAUCONNIER, proviseur
Ethel CARASSO-ROITMAN, DDJS 78

Lycéens présents :

Jason TAMMAM
Louis HAINCOURT
Arnaud CARBONNE
Gwendoline FENOLL BOISSAU
Stéphane GONCALVES
Romain VAN GEERSDAELE
Salomé MEYER
Nicolas DELAPLACE

Invités :

Emmanuel BODOIGNET
Catherine JACUBERT
Fabrice IMIOLA

Gilles Vergnaud ouvre la séance à 14h30.
Monsieur le Recteur, empêché, regrette de ne pouvoir assister à cette réunion.

Projet de vote électronique pour les élections CAVL du mois de septembre 2011 :

Fanny Molinié rappelle les nombreuses contraintes liées à la mise en place de ce nouveau procédé.

Elle donne la parole à Pascal Fotrero, chargé de mission Web (TICE) dans l'académie, qui travaille sur le dossier du vote électronique.

Il rappelle l'obligation de respecter scrupuleusement les recommandations de la CNIL, ainsi que les textes en vigueur émanant du Conseil de l'Europe.

Deux types de difficultés ont été identifiés :

* tout d'abord des problèmes matériels : ce système nécessite l'utilisation de serveurs sécurisés et protégés dans des locaux fermés. Les informations et les bases de données doivent par ailleurs être impérativement séparées.

*concernant le volet numérique, le protocole SENSUS prévoit 6 applications sur 6 serveurs différents gérés individuellement par une personne identifiée.

Trois applications ont été mises en place, dont un portail d'information pour voter, un portail pour déclarer sa candidature et un dernier, pour chiffrer le nombre de votants.

La CNIL impose une société de surveillance pour la partie élection.

Le vote électronique est un projet coûteux pour l'académie ; il est évalué à 50 000 euros.

M. Cotentin se charge des démarches en direction du ministère afin d'obtenir des crédits pour la mise en place de cette opération.

Parallèlement à cela, une procédure de vote par correspondance pour l'élection aux CVL est à l'étude.

Des décisions doivent être prises très rapidement pour une mise en place au mois de septembre.

Campagne contre le harcèlement :

La question est posée de savoir comment le CVL et les élus peuvent s'emparer de ce thème dans leurs lycées.

La parole est donnée à Louis Haincourt. Le jeune élu lycéen évoque l'organisation d'une journée académique d'animation sur ce thème. Cette journée pourrait se dérouler autour d'une conférence d'une ou deux heures, de projections de clips, d'une campagne d'affichage, d'une distribution de documents, de réalisation de vidéo, de rédaction d'articles .. Chaque CVL serait indépendant sur le plan de l'organisation.

Afin de lutter efficacement contre le harcèlement Luc Pham, directeur du CAAEE, insiste sur le rôle des conférenciers qui pourraient intervenir lors des séances d'une heure et demie pendant l'heure de vie de classe.

Le problème du harcèlement touche tous les établissements scolaires. Parfois même l'agresseur est aussi une victime. Dans certains cas, Il est difficile de dissocier le harceleur et le harcelé.

Il faut valoriser la lutte contre le harcèlement à l'école. Il doit y avoir une prise de conscience collective. En ce sens, la question des témoins est essentielle.

Luc Pham évoque la difficulté à les mobiliser, par crainte des représailles.

Pour M. Pham, il est fondamental de mobiliser le maximum de monde.

Roselyne Venot met l'accent sur la nécessité de faire circuler l'information. Des échanges entre les lycéens et les différents acteurs de l'établissement doivent s'instaurer. Il faut parler des situations à risque, en particulier des règlements de comptes entre jeunes.

Il ne faut pas oublier le cyber-harcèlement, en particulier via Facebook.

Mme Venot estime que la journée contre le harcèlement doit dépasser le cadre de l'éducation pour s'ouvrir sur d'autres perspectives ; à titre d'exemple, elle cite les services de la police nationale dont les méthodes pourraient être mises au service des établissements.

Jason Tamman, élu lycéen, insiste sur l'importance de la démocratie lycéenne pour créer une dynamique sur des sujets aussi essentiels que le harcèlement en milieu scolaire. Fanny Molinié propose d'effectuer un courrier au nom du CAVL qui sera ensuite envoyé à tous les établissements de l'académie. Un article diffusé sur le site serait aussi un moyen efficace pour sensibiliser les jeunes à cette question.

Luc Pham peut mobiliser des moyens afin de trouver des ressources pour aider à la réalisation d'actions de prévention.

Dominique Leporati, PVS 78 estime que le rôle de l'inter CAVL est primordial. Il pense également qu'une action concrète au sein même de l'établissement et entre les établissements serait plus efficace qu'une journée sur le harcèlement. Une impulsion du CAVL vers les CVL pour diffuser l'information doit être privilégiée. Louis Haincourt est, lui, plutôt favorable à une journée CAVL. Luc Pham insiste sur le fait que la lutte contre le harcèlement doit s'inscrire dans la durée. Cette lutte doit rentrer dans le cadre du projet d'établissement. La question du bien être de l'élève dans son environnement scolaire est essentielle. La campagne contre le bizutage, vu comme une forme de harcèlement, est de ce point de vue révélatrice. Le thème du harcèlement doit s'enraciner dans le quotidien social de l'établissement scolaire. C'est une question cruciale pour l'avenir des élèves.

M. Sourimant, représentant des parents d'élèves, estime qu'une action du CAVL vers les CVL ne serait pas assez efficace. Il préconise plutôt une action pilotée par le Rectorat. M.Pharm rappelle le rôle du CAAEE qui peut aider et accompagner. Mais il pense, néanmoins, qu'il faut à la base, une volonté des élèves pour dénoncer le harcèlement à travers le CAVL, volonté qui doit ensuite, évidemment, être relayée et accompagnée par les services du Rectorat. Mme Venot insiste sur l'obligation de dénoncer les situations de harcèlement durant la journée thématique. Fanny Molinié met l'accent sur l'aspect communication à faire au niveau local à partir du travail des élus du CAVL. A ce sujet, Luc Pham rappelle le rôle que peut jouer FaceBook.

Sylvie Charbonnel informe le CAVL de la tenue, dans le département de l'Essonne, d'une journée contre les conflits et le harcèlement au château de Soisy Sur Seine.

Bilan de la journée inter CAVL du 25 janvier dernier :

Cette journée a permis de voir comment s'articulent les différentes instances de la vie lycéenne et a ouvert la possibilité de rencontrer les autres élus CAVL des académies franciliennes.

Cette rencontre a été l'occasion de comparer le fonctionnement des trois instances et a permis également de découvrir le fonctionnement de l'académie de Paris.

Mme Molinié annonce la création d'une charte des élus du CAVL qui décline, entre autres thèmes, la nécessité du respect des engagements pris par les élus envers les élèves qui ont voté pour eux.

Il est rappelé que les élus doivent être fidèles à leur profession de foi.

L'Académie de Paris éditera, prochainement, un document sur les droits et les devoirs des élus au conseil académique de la vie lycéenne.

Campagne des FVL 2011-2012 :

Stéphane Goncalvès, élu qui a siégé lors de la commission d'attribution, rappelle que 85 lycées ont déposé un dossier. Il y a eu beaucoup plus de débats au sein des établissements pendant cette campagne. Il souligne également le rôle régulateur de la prise en compte des reliquats pour l'attribution des montants alloués.

Fanny Molinié souhaite un développement des projets sur des journées à thèmes afin que le CVL ne se limite pas aux projets uniquement festifs.

Maisons des lycéens (MDL) :

Fanny Molinié évoque la circulaire de 2010 qui prévoit la mise en place des maisons des lycéens dans chaque établissement.

Elle rappelle les règles de fonctionnement interne et précise que les maisons de lycéens possèdent leur propre budget géré par les lycéens.

Gilles Vergnaud, PVS académique, signale que la majorité associative a été abaissée à l'âge de 16 ans.

Gilles Emard-Lacroix décrit la situation de son établissement et se déclare très favorable au développement de ces structures.

Fanny Molinié mentionne que les maisons des lycéens fonctionnent globalement bien. Il y a une bonne visibilité des actions menées. Celles qui sont capables d'anticiper et de prévoir (action et financement) réussissent très bien.

Projets du CAVL :

Arnaud Carbone, élu lycéen, expose son souhait de créer un débat sur la citoyenneté qui se terminerait par une rencontre académique pour faire le bilan de tous les échanges. Messieurs Emard-Lacroix et Vergnaud sont favorables à cette proposition.

Enfin, une grande campagne de sensibilisation contre l'homophobie et pour les droits des homosexuels est envisagée par les lycéens de l'académie de Versailles.

Ce projet est lié à la Gay-Pride, évènement auquel les élus lycéens souhaitent participer en compagnie de leurs camarades.

Jason Tamman souhaiterait que cette action soit coordonnée sur les trois académies.

Pour cela, Mme Molinié préconise de contacter les trois académies et de transmettre le projet par écrit.

Questions diverses :

Dans le cadre du concours de la presse, Sylvain Joseph, CLEMI, signale qu'un jury doit être constitué pour sélectionner les meilleurs journaux.

Il souhaiterait que des élus y soient intégrés pour participer au vote sur internet.

La séance est levée vers 16h30.